

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle Gaston Defferre au Conseil Départemental de l'Aude, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 5 avril 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	CHALAVOUX Joëlle	Conseil Départemental 11	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	VERGE Jean-Luc	SIAH Fresquel	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	BELART Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	RIO Jean Louis	SM du Delta de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MATEILLE Séverine (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BOYER CORCUFF Marie Laure (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette

Mme. Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT ENTRE LE SYNDICAT ORBIEU JOURRES, LE LYCEE CHARLEMAGNE ET LE SMMAR

Dans le cadre du Module M56 "Gestion de projet de gestion, de valorisation et de préservation de la nature", les étudiants de BTS A GPN réalisent une action pédagogique avec le Syndicat Orbieu-Jourres.

Le projet sera le suivant :

Etablir un suivi pluriannuel de l'évolution du site à partir d'Inventaires naturalistes sur la partie humide du site du bassin écrêteur de crues de la Fontintruze à Fabrezan.

Le Syndicats Orbieu Jourres et le SMMAR contribueront par cette action à la formation professionnelle des étudiants.

Le SMMAR contribuera plus particulièrement, par l'intermédiaire de ses techniciens de rivière, à l'accompagnement des étudiants sur le terrain et à leur bonne compréhension du contexte d'intégration de leur mission.

Aucun crédit de ne sera engagés pour la mise en œuvre de cette convention.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le conventionnement entre le Syndicat Orbieu Jourres, le lycée Charlemagne et le SMMAR

AUTORISE le Président à signer la dite convention jointe en annexe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Affiché le 22/04/2022
Publié le

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

10_DE-011-251101549-20220413-CS_DEL IB26_



**CAMPUS
TERRE & NATURE**
ENGAGÉ POUR PRENDRE
SOIN DU VIVANT

Lycée Charlemagne
Lycée Martin Luther King
CFA agricole de l'Aude
CFPPA des pays d'Aude
Domaine Lycée Charlemagne



CONVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES

La présente convention tripartite a pour objet de régir les relations entre :

Entre, l'organisme : **SYNDICAT MIXTE des MILIEUX AQUATIQUES et des RIVIERES (SMMAR)**
adresse : , Plateau de GRAZAILLE – 11 850 CARCASSONNE cedex 9
représenté par, Monsieur ERIC Eric MÉNASSI, en qualité de Président

d'une part, l'organisme : **SYNDICAT DU BASSIN VERSANT ORBIEU-JOURRES**
adresse : , 13 rue du Moulin à Vent – 11 200 THEZAN-DES-CORBIERES
représenté par, Monsieur ANDRÉ HERNANDEZ, en qualité de Président

et d'autre part, **L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles de Carcassonne**
ci-après dénommé EPLEFPA,

représenté par Mme Myriam HUET, en qualité de Directrice,

avec

- les étudiants les étudiants des classes de BTSA Gestion et Protection de la Nature 1 du LEGTA Charlemagne à Carcassonne.

Article 1 : Objet

Dans le cadre du module M 56 « *Gestion de projet de gestion, de valorisation et de préservation de la nature* », les étudiants de BTSA GPN réalisent une action pédagogique avec le syndicat Orbieu-Jourres.

Cette action a pour objet :

Le module M56 du référentiel de formation du BTS « Gestion et Protection de la Nature » est centré sur la conduite de projet. Il doit s'appuyer sur une commande professionnelle et une participation active des étudiants est demandée.

Le syndicat Orbieu-Jourres propose donc la commande suivante :

Etablir un suivi pluriannuel de l'évolution du site à partir d'inventaires naturalistes (faune et flore) sur la partie humide (prairie humide en formation) du site du bassin écreteur de crues de la Fount'intruse à FABREZAN.

Convention projet tutoré BTSA GPN

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

10_DE-011-251101549-20220413-CS_DELIB26

Les organismes contribuent par cette action à la formation professionnelle des étudiants. Ils acceptent de faire participer des étudiants de la classe de BTSA GPN aux réunions, manifestations, animations, qui seront organisés dans le cadre de la mise en place du projet.

- Le SMMAR contribuera plus particulièrement, par l'intermédiaire des techniciens de rivière, à l'accompagnement des étudiants sur le terrain et à la leur bonne compréhension du contexte d'intégration de leur mission.
- Le Syndicat Orbieu-Jourres, propriétaire de l'ouvrage, s'engage plus particulièrement à intégrer le travail des étudiants à son futur projet de valorisation du site et à contribuer aux frais de déplacements des étudiants.

Article 7 : Assurance

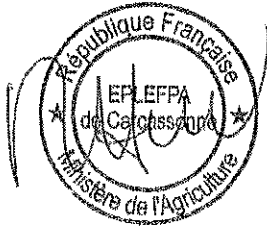
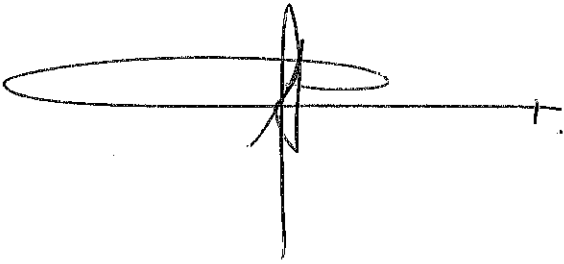
L'établissement déclare avoir contracté une police d'assurance en responsabilité civile sous le numéro 0914193 M auprès de la compagnie d'assurance MAIF à Carcassonne (11)

Article 8 : Conditions financières

En aucun cas, **le remboursement de ces frais par le Syndicat Orbieu-Jourres** ne peut tenir lieu de rémunération pour les élèves.

Les transports des étudiants sont en partie à la charge de l'EPLÉFPA sauf s'il s'agit d'un déplacement à la demande des organismes (SMMAR ou Syndicat Orbieu-Jourres).

Fait en deux exemplaires à Carcassonne, le 02/03/2021

<p>Mme Myriam HUET, Directrice de l'EPLÉFPA</p> 	<p>Mr Eric MÉNASSI, Président du SMMAR</p>
<p>Mr André HERNANDEZ, Président du Syndicat Orbieu-Jourres</p> 	<p>Mme SIGALA Méline, Enseignante Référente</p> 